

Protégeons l'intégrité du parc du Mont-Orford

L'intégrité de la biodiversité et écologique, gage de qualité de vie et de développement durable

Madeleine Saint-Pierre



Un parc c'est:

- * Site naturel exceptionnel
- * Dont l'intégrité doit être respectée
- * Bien collectif légué à perpétuité
- * Gouvernement en est le fiduciaire, il doit le protéger et le conserver en permanence
- * Il n'a le droit ni de vendre ni d'échanger de terrains situés dans ses limites



Un Parc

- ★ Doit être et demeurer accessible au public, le plus large possible
- ★ Permet de conserver l'intégrité de territoires, habitats fauniques et d'écosystèmes riches ou rares



Pour respecter ces principes, il faut:

- ✿ Conserver intacts nos parcs ou encore mieux les agrandir (cap sur le 8%)
- ✿ Garder intacts leurs habitats et écosystèmes pour générations futures
- ✿ Porter atteinte à un parc, c'est violer la loi, l'esprit de la loi et même tous nos principes de développement durable



Estrie: qualité de vie

- * MRC Memphrémagog s'est donné « vocation de villégiature paisible » (Schéma d'aménagement MRC)
- * Augmentation démographique de 25% prévue d'ici 25 ans dans la MRC (ISQ 2004)
- * Population permanente Municipalité d'Orford a augmenté de 200% depuis 14 ans, et ce, surtout depuis 5 ans



Densité de population et qualité de vie

Projections construction: 1231 unités d'habitations d'ici 2012, dans Canton d'Orford, sans le projet Mt Orford, inc
(Projection de projets de dével. d'Orford 04)

- * Preuve n'a pas été faite que la viabilité du centre de ski dépende du projet de village et de condos dans le Parc; bien au contraire
- * Pour leur retraite verte, les retraités achètent des hectares...ils sont trop actifs pour se contenter d'un balcon(La Presse, oct.04)



Développement durable et qualité de vie

- * « *Développement durable...processus continu d'amélioration des conditions d'existence des populations actuelles qui ne compromet pas la capacité des générations futures de faire de même et qui intègre harmonieusement les dimensions environnementale, sociale et économique du développement* »

(Av. Proj. Loi sur dével.durable, Gouv.Qc, 2004)



Développement durable et qualité de vie

- * Dimension environnementale est en première position du dév. durable
- * Conserver la nature est une condition pour une meilleure qualité de vie
- * PrésERVER intacts écosystèmes Mont-Orford et lac Memphrémagog, c'est préserver notre qualité de vie et aussi notre économie



6 des critères développement durable

- * Protection de l'environnement
- * Efficacité économique
- * Prévention
- * Principe de précaution
- * Préservation de la biodiversité
- * Respect capacité de support des écosystèmes

(Plan de dév. Durable du Qué « Miser sur dév. durable: pour une meilleure qualité de vie » 04)



Mégaprojet ne répond pas aux critères de dév. durable

Pertes permanentes prévues:

- ✳ Retrait de 330 acres de forêt d'un parc
- ✳ Perte d'une forêt jugée ancienne
- ✳ Coupe de 183,8 acres de forêt dans un parc de conservation
- ✳ Modification système hydrique du bassin versant (Castle, raux cerises)
- ✳ Destruction des habitats faunique, aquatique et aviaire



Mégaprojet ne répond pas aux critères de développement durable

- ★ Remplace parties forêt par vastes stationnements asphaltés
- ★ Remplace parties de forêt par des centaines d'habitations à flanc de montagne
- ★ Construit village dans un parc de conservation plutôt qu'à l'extérieur de parc
- ★ Coupe à blanc pour faire académie de golf
- ★ Cause pollution visuelle et une reliée au bruit, pendant et après travaux



Principes repris Plan gouvernemental sur la biodiversité biologique

- * Satisfaction besoins essentiels des humains dans une perspective de qualité de vie
- * Équité sociale intergénérationnelle
- * Prévention et précaution
- * Respect capacité support des écosystèmes
- * Faire de Conservation responsable



Principes bafoués

- * Projet n'est pas un besoin essentiel des humains, la nature d'un parc public l'est
- * Inéquité sociale irréversible : céder à quelques individus des terrains publics
- * Impacts majeurs irréversibles sur habitats faunique, aviaire et aquatique (bassin versant du Castle, rivière aux Cerises)
- * Impacts sur la baie de Magog et le lac Memphrémagog (eau potable population+ de 160 000 h., plages publiques)



Principes bafoués

Capacité de support des écosystèmes est non respectée avec la coupe de 183.8 acres de forêts en terrain montagneux

- * Projet de construction sur des terrains « protégés » par la loi contrevient au principe de conservation responsable



Principes bafoués

- * Absence d'étude d'impacts environnementaux contrevient au principe de précaution
- * Absence d'étude d'impacts économiques indépendante contrevient au développement durable



Recommandation (Rapport Coulombe, 2004)

« Fil conducteur du développement durable des forêts du Québec doit être la gestion écosystémique se traduisant par des actions concrètes qui reconnaissent la primauté des écosystèmes. »

Ceci s'applique encore plus à la forêt d'un parc national du Québec!



Recommandations

- ★ **Maintenons la primauté des écosystèmes, l'intégrité du Parc Orford et du lac Memphrémagog**
- ★ **Respectons la vocation de villégiature paisible que s'est donné la MRC dans plan d'aménagement**



Recommandations

- ★ **Que le gouvernement exige des zones « tampom » autour du Parc pour diminuer pressions périphériques des activités humaines**
- ★ **Que les municipalités se donnent moyens pour prévenir torts irréversibles puisqu'elles n'ont pas toujours les moyens de poursuivre fautifs**



Recommandations

- ★ **Misons sur l'écotourisme et l'agrotourisme en offrant un parc bien conservé et un lac en santé**
- ★ **Encourageons dons écologiques afin d'agrandir le plus petit parc du Québec (58km2)**
- ★ **Encourageons développement immobilier hors des zones naturelles protégées en respect de l'environnement**



Merci de nous entendre

Le calme et la tranquilité des sites naturels de nos parcs est un besoin essentiel qui permet à tous les citoyens un contact intime avec la nature, condition essentielle pour conserver un équilibre physique et psychologique.



Références

- * MRC Memphrémagog. Schéma d'aménagement
- * Municipalité Canton d'Orford, 04. Projection de projets de développement. Orford
- * Québec, 04. Plan de développement durable. Doc. Consultation, pp. 22-23
- * Québec, 04. Plan gouvernemental sur la biodiversité biologique 04-07, en bref. pp.5-6
- * Journal *La Presse*: 6 jan.05
- * Journal *La Presse*: 15 déc.04
- * Journal *La Presse*: oct 04

